BAREME DES HONORAIRES ET SERVICES LOCATIONS SAISONNIERES

| Honoraires sur loyers | .20,48% H.T (TVA en sus) |
|--|--------------------------|
| Formalités d'inventaires TTC Soit 40,83 € HT (TVA 20%) | 49 €uro |
| Formalités d'arrivées et suivis TTC Soit 16,67 € HT (TVA 20%) | 20 €uro |
| Soit 16,67 € HT (TVA 20%) Formalités de départ et renvoi de cautions Soit 24.17 € HT (TVA 20%) | s TT <i>C</i> 29 €uro |
| Frais de dossier par convention de location établie Soit 12.50 € HT (TVA 20%) | TTC15 €uro |

DETAIL DES PRESTATIONS

Partie transactions

Recherche de la clientèle incluant les actions promotionnelles (mailings, salons grand public et professionnels, démarchages, site internet, etc...).

Gestion du planning en fonction de l'occupation personnelle.

Réservation et établissement du contrat de location avec envoi d'un dossier de voyage aux clients, plans et inventaires sur demande.

Notification au coup par coup aux propriétaires des locations.

Partie gestion

Tenue du compte individuel du propriétaire avec loyers et dépenses.

Etablissement de deux arrêtés de comptes (saison hiver et saison été) avec règlement. Suivis des travaux de maintenance (réparations diverses) pendant le séjour.